

N° 1 - 20 / 2006 : MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET LA COLLECTE SÉLECTIVE : PROLONGATION DU MARCHÉ EN COURS

Pilote : Environnement - Traitement des Déchets - Prévention des risques

Autres services concernés : Direction Générale
Affaires Générales Juridiques et Marchés Publics
Finances et budget
Collecte des ordures ménagères

PUBLIE LE

03 AVR. 2006

Monsieur Michel TRÉBOSC, rapporteur,

Le marché, numéro CV 03-007, de prestations de services pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective sur les communes de Castelnau de Lévis, Le Séquestre, Marssac sur Tarn, Rouffiac et Terssac arrivait à échéance le 24 février 2006.

Afin d'anticiper la notification dans les délais d'un nouveau marché, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a lancé une procédure de consultation par appel d'offres ouvert (articles 33, 57 et suivants du code des marchés publics) ; il a conclu, avec le SICTOM de FLORENTIN, une convention de groupement de commande (article 8 du Code des Marchés Publics)

La consultation portait sur deux lots (article 10 du Code des Marchés Publics), pour lesquels il doit être conclu deux marchés distincts. Les marchés devaient être passés sous la forme de marchés dits à « bons de commande » sans minimum et maximum (article 71 du Code des Marchés Publics). Les candidats devaient remettre un Mémoire technique servant à l'évaluation des offres. Une option était possible au titre du centre de tri.

Les conditions d'exécution étaient précisées au Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) d'une part, et au Cahier de Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) d'autre part. Les candidats ne pouvaient pas présenter une offre comportant des variantes. L'offre devait être strictement conforme aux exigences et aux prescriptions techniques fixées dans les différentes pièces du dossier de consultation (article 50 du Code des Marchés Publics).

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été envoyé au JOCE le 03 décembre 2005 et est parue au BOAMP N° 227A du 08 décembre 2005. A la date et heure limite de remise des offres fixées le 23 janvier 2006 à 12 heures un seul pli avait été reçu.

En regard des stipulations combinées des articles 1-I, 12 et 13 du Code des Marchés Publics, les offres, au titre du lot N° 1 et du lot N° 2, étaient non conformes. En application des dispositions de l'article 53-I du Code des Marchés Publics, la commission d'appel d'offres a déclaré les offres irrecevables.

Une nouvelle procédure de consultation a été lancée sous forme dite négociée (article 34 et 35 du Code des Marchés Publics) ; l'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été envoyé le 20 février 2006.

Dans cette attente, sur les conseils de Monsieur le receveur municipal, afin d'assurer le maintien du service de collecte et traitement des déchets ménagers sur son territoire, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois doit délibérer pour confirmer la continuité des prestations de services pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective sur les communes de Castelnau de Lévis, Le Séquestre, Marssac sur Tarn, Rouffiac et Terssac.

Cette prolongation de service s'entend aux mêmes conditions économiques que celles en vigueur au 24 février 2006, terme du marché numéro CV 03-007, et pour une durée correspondant aux délais nécessaires aux collectivités contractantes jusqu'à la notification de leur nouveau marché.

Je vous demande de confirmer la prolongation du marché numéro CV 03-007 aux mêmes conditions économiques, pour la continuité des prestations de services pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective sur les communes de Castelnau de Lévis, Le Séquestre, Marssac sur Tarn, Rouffiac et Terssac.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

Considérant le marché numéro CV 03-007,

Considérant la procédure engagée pour la passation d'un appel d'offres ouvert pour les prestations de collecte des ordures ménagères et de collecte sélective sur les communes de Castelnau de Lévis, Le Séquestre, Marssac sur Tarn, Rouffiac et Terssac.

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

⇒ **APPROUVE** la prolongation du marché numéro CV 03-007 aux mêmes conditions économiques, pour la continuité des prestations de services pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective sur les communes de Castelnau de Lévis, Le Séquestre, Marssac sur Tarn, Rouffiac et Terssac.

⇒ **DIT** que le terme du marché numéro CV 03-007 ainsi prolongé est fixé à la date de notification du nouveau marché qui résultera de la procédure engagée par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour les prestations de services pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective sur les communes de Castelnau de Lévis, Le Séquestre, Marssac sur Tarn, Rouffiac et Terssac.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 Mars 2006

Le Président,
Philippe BONNECARRÈRE

